

**Assemblée Générale
du Conseil Développement (CoDev) du Pays Cœur d'Hérault
Samedi 11 juin 2016**

Locaux du SYDEL à Saint-André-de-Sangonis

Présents : AUDURIER-CROS Alix, AZAIS Serge, BARTHES Jean-Pierre, BASSENE Jean –Baptiste, BAUMERT Caroline, BLAHO PONCE Claude, CARMIER Tatiana, CHEVALLIER Maryvonne, FABRE Brigitte, FAURE Amélie, GARRO René, GARREL Yvan, GERBAL Renée, GIRAUD Yves, GIRAUD-BOUCHE Sophie, GUERY Arnaud, LACROIX Jean-Louis, LECLERC DU SABLON, L'HOTE Valérie, LIGONNIERE Josiane, LOMBARDET Annick, MARTIN Philippe, MORIN Bernard, NOZIERES Michel, PELLIER Danielle, PIAZZA D'OLMO Joseph, RICHARD Jean- Claude, ROBIN Monique, ROUX Nathalie, SATGER Geneviève, BRODIN Nicolas, TERNON Sabine, TETE Alexia, VALERO Gérard, VIAL Catherine,

Ainsi que Sylvain PAMBOUR, Consultant, Bernard FABREGUETTES, Elu référent au CoDev, Thierry LANIESSE, Directeur du Pays, et Louis VILLARET, Président du Pays.

Excusés : Laurent Dupont, Sylvie Fortané, Corinne Chevillon, Claude Bernardo, Nelson Murray, Eric Durand, Luc Meynard, Bernard Vinel, Margareta Avernoete, Emmanuel Gorodetzky, Pascal Loubié, Valérie Orvain, Paola Acéti, M. Munoz, Thérèse et Alexandre Lederman.

Accueil des participants -émargement

1. Ouverture des travaux par Josiane Ligonnière, présidente du Conseil de Développement :

Bonjour à tous et bienvenue à tous pour cette assemblée générale de refondation.

Cette assemblée est à la fois un aboutissement qui émane d'un processus de refondation bâti sur un héritage l'existence du conseil de développement depuis 2003. Pour un nouveau départ !

La création du Pays Cœur d'Hérault remonte à l'année 2002, de sa charte validée en 2003 par les élus et les acteurs du territoire représentant à l'époque 4 communautés de communes, la moyenne vallée de l'Hérault, le clermontais, le lodévois et le lodévois-larzac. Le Conseil de développement du pays a été créé dans la foulée si j'ose dire... car c'est plus d'une centaine d'acteurs du territoire qui a largement contribué à l'élaboration de la première charte du pays avec les élus. Le Président du pays étant alors Monsieur André Vézinhel, Président du Conseil Général devenu maintenant Conseil Départemental. C'était la première fois sur ce territoire, je crois, qu'étaient réunis autant d'acteurs autour d'une table pour discuter de l'avenir de notre territoire. J'en garde pour ma part un excellent souvenir. Nous avons une lecture et une vision directe des activités développées aux quatre coins du pays. Cela a permis la rencontre de nombreux présidents d'associations, d'institutionnels (chambres consulaires, agriculture) favorisé des liens si important pour construire une cohésion au regard de la charte du pays 2003/2013. Ce premier conseil de développement était bien représenté, hormis le Lodévois qui, à l'époque, avait validé le périmètre du pays, validé la charte 2013/2014 mais pas adhéré au pays mais avait travaillé à la création de la charte, de nombreuses réunions se sont déroulées sur le Lodévois. Dès 2003, c'est Mr André Gay, président des CPIE au Caylar qui est élu à la Présidence avec la difficile tâche de mettre en musique le CODEV, assisté de Mr Rebuffat Thierry, directeur du pays à l'époque, avec son équipe. J'étais à l'époque vice-présidente puis au printemps 2008, j'ai été élue présidente. En 2008 aussi, le pays n'est plus une association et devient un syndicat mixte. La charte a vécu, dix ans se sont écoulés. Suite à

l'évaluation de cette première charte 2003/2013, le conseil de développement a donné son avis sur l'évolution de la charte 2014/2025 et le 6 décembre au Caylar c'est la signature symbolique de la charte de pays « Le pays rêvé » qui reste le fil de l'action du pays. Et là commence le processus de refondation du conseil de développement :

Après quelques séances de débats (avril 2013 – mars 2014) portant sur le bilan du CoDev depuis sa création (2003), son rôle et sa place vis-à-vis du Sydel, sa réelle influence sur les décisions et les choix stratégiques réalisés par les conseillers élus, son devenir dans le contexte de la révision de la Charte du Pays, puis dans celui de l'évolution des collectivités territoriales, du Sydel, découlant des lois MAPTAM et NoTre et donnant à cet organe de démocratie participative une nouvelle envergure, la nécessité de réorganiser, dynamiser, refondre le CoDev c'est pratiquement imposée à nous, si nous voulions continuer à exister. Il était ressorti de nos débats que le caractère indispensable de notre instance n'avait pas été remis en cause, bien au contraire, l'existence du CoDev était un des éléments positifs mis au crédit du Pays.

Un levier a été utilisé celui de la transformation éventuelle du Sydel en Pôle Territorial. C'est dans cet esprit qu'il nous a paru important de faire des propositions puisque l'article 5741-1 de la loi précise que le fonctionnement des Conseils de Développement est déterminé par les statuts du pôle qui seront décidés par les conseillers élus.

Nous avons donc consacré plusieurs réunions en 2014

- à repenser les règles de fonctionnement, de composition de ses membres, de statuts (associatif ou non), de budget propre...
- et surtout à réfléchir sur notre rôle, notre influence, notre finalité, notre place... cette analyse s'est alors imposée de façon inéluctable. Nous ne voulions pas être une chambre d'enregistrement des décisions déjà prises en amont, nous voulions que notre engagement bénévole ait un impact sur la vision politique du développement du territoire, nous voulions faire des propositions concrètes, co-produire des solutions.... tout en gardant à l'esprit que nous représentions la société civile, qu'il fallait trouver les moyens de porter la parole de celle-ci et que nous n'avions pas la décision finale.

En 2014 ce travail collectif a abouti au texte fondateur mis à votre disposition : d'abord son élaboration avec des va-et-vient entre un petit groupe de travail et les séances plénières, puis à la validation de ce texte par le comité syndical après une séance de présentation orale par 4 des membres du CoDev.

L'année 2015 a plutôt été consacrée à la mise en œuvre du fonctionnement et de l'organisation. Cela vous sera présenté tout à l'heure. Des actions ont été réalisées vous pouvez retrouver notre année dans le rapport d'activité mis également à votre disposition.

Pour finir, nous nous étions mis la « pression » en partant du constat qu'il nous fallait faire nos preuves et peaufiner non seulement notre lisibilité, notre visibilité mais surtout notre crédibilité. C'est un sacré challenge non.

Cette assemblée générale de refondation est un aboutissement de tous les travaux réalisés jusqu'à présent. Notre attente est d'être assez attractif pour vous convaincre de venir avec nous pour continuer à écrire le livre de l'évolution de notre Pays dans un contexte morose mais favorable à beaucoup d'innovations....

Avant de passer la parole à Sylvain Pambour, je voulais une dernière fois remercier tous les membres du codev qui se sont investis dans cette refondation qui a demandé beaucoup de présence, de la disponibilité sur une longue période. Qu'ils en soient remerciés mais surtout espérons que le fruit de leurs travaux donne les bases pour un nouveau départ au Conseil de Développement. Je n'oublierai pas non plus de remercier l'équipe technique du Pays, son Directeur Thierry Laniesse, pour son soutien, le président du pays, Louis Villaret, ainsi que Bernard Fabreguette, délégué par le sydel auprès du CODEV depuis 2015, pour leur soutien permanent auprès du conseil de développement.

Monsieur Villaret devrait nous rejoindre juste après l'élection du Bureau.

Présentation du programme de la matinée par le consultant Sylvain Pambour

2. Présentation des nouveaux venus :

Caroline de la Compagnie le Point de Singe, Valérie L'Hôte du Collectif QQOA et élue Paulhan, Tatiana Carmier accompagnatrice en projets d'habitat participatif, Sabine Ternon réalisatrice vidéo, Maryvonne Chevallier et Monique Raynaud de l'association les Coquelicots, Bernard Morin du Pacte Civique Cœur Hérault et Biterrois, Catherine Vial d'Aromatope, René Garro conducteur de tramway, Michel Nozières d'Olaic34, Yves Giraud du Collectif des Semeurs du Lodévois-Larzac, Fanny Leclerc du Sablon de Demain La terre !, Nicolas Brodin de Concordia.

3. Intervention de Mr Bernard Fabreguettes, élu au comité syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, délégué au conseil de développement.

Le Pays : catégorie administrative d'aménagement à caractère géographique, à l'échelle d'un bassin de vie.

C'est un territoire de projets. Ce statut est issu de la loi Pasqua (février 2015) – LOADT, renforcé par loi Voynet juin 99. L'objectif de ces structures est de " Créer, promouvoir un développement global et durable du territoire "

Aujourd'hui le SYDEL est un syndicat mixte ouvert : c'est une structure de coopération intercommunale permettant l'association de collectivités, et d'établissements publics administratifs.

Ces structures proposent un projet de territoire qui doit être élaboré avec tous les partenaires du territoire. C'est pourquoi, le SYDEL a travaillé en 2013 et 2014 sur le renouvellement de sa charte de territoire.

Le CoDev : c'est donc une instance de démocratie participative, constituée de membres bénévoles issus de la société civile, une instance de consultation et de proposition sur les orientations des politiques publiques locales. La loi laisse le CoDev s'organiser librement.

2 lois encadrent les CoDev :

- Loi MAPTAM (27/06/2014) dans son article 79 : les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) doivent créer un CoDev. Le Pays, aujourd'hui, n'a aucune obligation de création d'un CoDev. C'est toutefois une volonté politique du Président et des élus du Pays (officialisée par délibération du 21/11/13)
- Loi NOTRe (07/08/15) qui impose la création de CoDev au sein des EPCI de + de 20 000 ha, donc 2 Communautés de communes sont concernées (CCVH et CCC). C'est une question qui reste ouverte quant à ces créations et à l'articulation avec le CoDev Pays.

La Charte (approuvée le 06/12/13) dont l'objectif est la mise en cohérence des actions sur le territoire. Pour conserver cette cohérence, les différents échelons d'intervention entre les défis de la Charte et les commissions du SYDEL ou du CODEv s'articulent (voir plus loin, intervention de Geneviève Satger)

En conclusion, un **fonctionnement Pays/CoDev** idéal nécessite :

- La représentation du CoDev au sein des commissions Pays
- Une bonne transmission des informations
- Une bonne coordination

4. Intervention de Thierry Laniesse, Directeur du SYDEL




**Assemblée générale du Conseil de développement
Samedi 11 juin 2016**

Les Pays : « un territoire, un projet, un contrat »

Territoire local

Territoire vécu

Lieu de rencontre, d'échanges, de débat, de réflexion, de prospective, de proposition, de coordination, de planification

Où chacun se mobilise autour d'un **Projet commun** :

. CHARTRE DE PAYS.
. UN « PAYS » = un PÉRIMÈTRE
+ un PROJET DE DEVELOPPEMENT

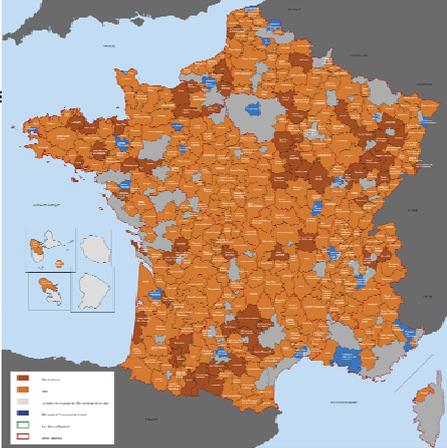
Le Pays : Un lieu d'expression pour la démocratie

Démocratie représentative

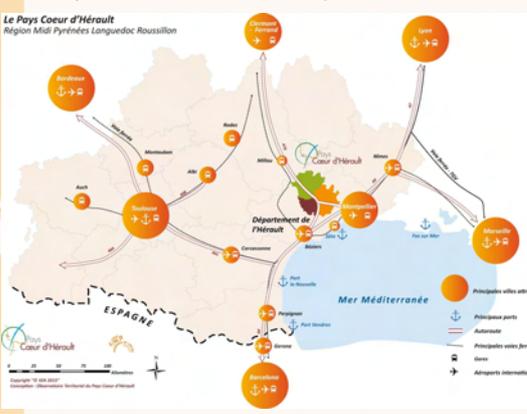
Démocratie participative

Le Conseil de Développement (informel ou associatif), composés d'organismes associatifs, syndicaux, socioprofessionnels ou bien d'individus qualifiés sur un sujet donné

Le Cœur d'Hérault : 1 des 385 Pays de France !



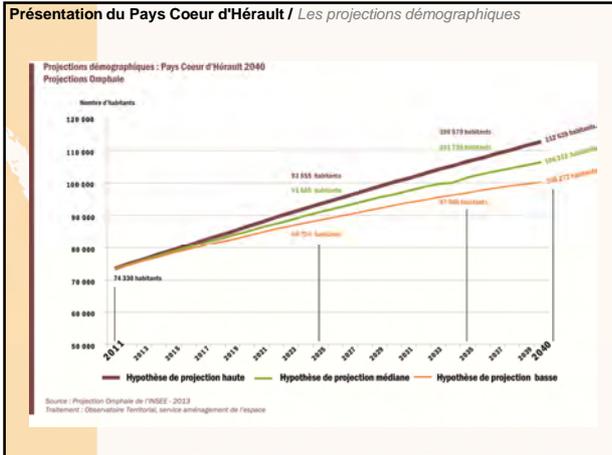
Présentation du Pays Cœur d'Hérault / Le contexte régional



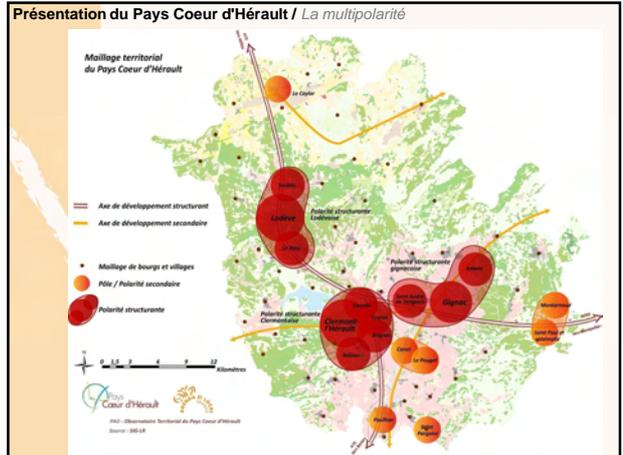
Présentation du Pays Cœur d'Hérault / Le découpage administratif



Présentation du Pays Coeur d'Hérault / Les projections démographiques



Présentation du Pays Coeur d'Hérault / La multipolarité



« Le Pays » ?
 Un outil de développement
 au service du territoire !



Le Pays ? Un outil !

Le Projet de Territoire

Le Pays « rêvé »... en 2025
 Chartre de développement du Pays Coeur d'Hérault
 2014 - 2025

- Le Projet de Territoire
- Défi 1 : Une terre d'accueil et de rencontres
 - Défi 2 : Les jeunes comme priorité et le lien intergénérationnel à développer
 - Défi 3 : L'économie et l'emploi
 - Défi 4 : L'agriculture
 - Défi 5 : L'exigence environnementale
 - Défi 6 : L'urbanisme, le logement et mobilité

Le Pays ? Un outil pour mettre en œuvre le Projet de territoire !

Comment ?

1. Des programmes transversaux
2. Des missions et outils spécifiques

1. Des programmes transversaux

Programmes et financements européens

- Programme LEADER 2014-2020
Plus de **2 500 000 euros** obtenus
- Approche territoriale intégrée (FEDER)
Volet « territorial » et volet « Urbain »
Près de **4 000 000 euros** obtenus

1. Des programmes transversaux

Schéma de COhérence Territoriale & Aménagement du Territoire

- 2015 : extension du périmètre du SCOT à 3 intercommunalités
- Une maîtrise d'ouvrage Pays dans la réalisation du document et sa mise en œuvre
- Un rôle de Partenaire Public Associé
- Une transversalité via le suivi des études et des schémas d'autres maîtres d'ouvrage
- Un rôle de capitalisation et de restitution de données et de cartographies (Système d'information géographique)

1. Des programmes transversaux (suite)

- Plan Climat Energie Territorial
- Schéma de mobilité territorial
- Projet alimentaire territorial

2. Des missions et outils spécifiques

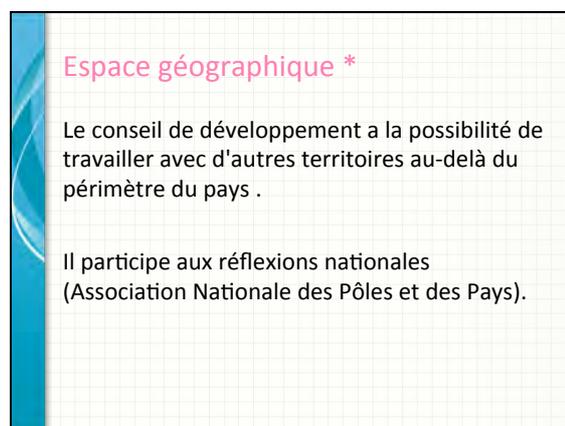
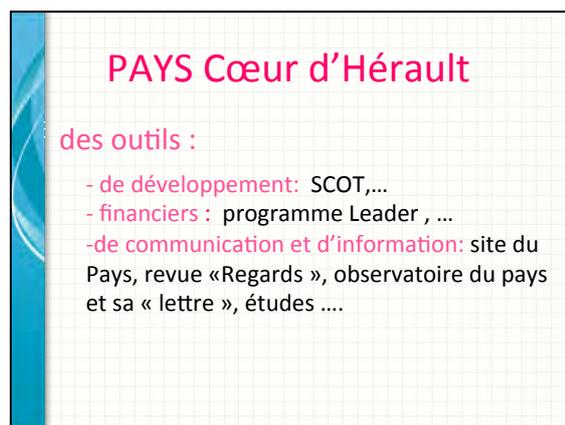
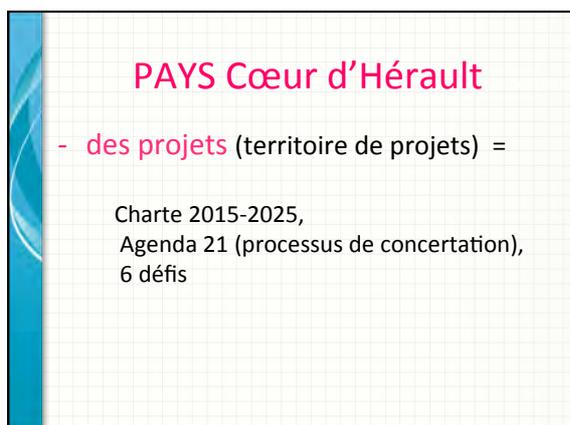
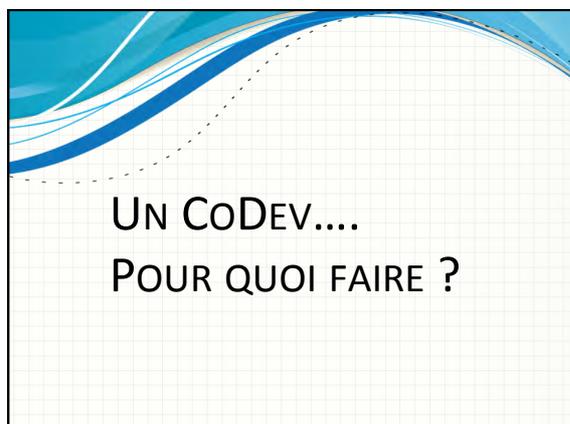
Une agence de développement économique

- Pépinière d'entreprises multipolaire
- Permanences et services aux entreprises
- Accueil des porteurs de projets
- Bourse immobilière et foncière
- Centre d'Affaires
- Animations économiques
- Clubs d'entreprises
- Prix de la Très Petite Entreprise
- ...

2. Des missions et outils spécifiques

Promotion de la destination touristique « Cœur d'Hérault »

- Actions marketing
- Editions touristiques
- Tourisme vigneron / label « Vignoble et découvertes »
- Accompagnement des porteurs de projets
- Partenariat avec l'ADT



PAYS Cœur d'Hérault

des femmes et des hommes :

- SYDEL = structure porteuse (instance de délibération); élus issus du suffrage universel local; réunions en comités syndicaux + commissions de travail
- Equipe de techniciens (directeur, chargés de missions, secrétariat..)
- CoDev = organe de démocratie participative, représente la **société civile**

Le Conseil de Développement :

Dans le dispositif il est prévu une instance de démocratie participative : le CoDev

Objectif : plus grande implication des citoyens dans la vie politique, renforcement de leur rôle dans les prises de décisions

Le Conseil de Développement

Pas d'indication pratique en matière de concertation....**le « CoDev s'organise librement.**

« Le Syndicat mixte (SYDEL) veille aux conditions du bon exercice des missions du CoDev »

Le Conseil de Développement : ses missions

Mission de représentation : Représentant institutionnel de la **société civile** au sein du Pays

Mission de consultation

Mission d'auto-saisine

Le Conseil de Développement : ses missions...en pratique

Associer étroitement les habitants du Pays aux projets, notamment par l'animation d'un débat public ...*débat qui prend sens par rapport au projet politique du territoire que représente la charte du Pays*
projets partagés, négociés, co-construits, tout au long du processus de mise en œuvre, et ce de fait rendus légitimes

Pour faire participer la société civile il faut :

1. **Faire circuler l'information**
2. **aider à la compréhension**
3. **mobiliser des compétences**
4. **animer un débat public**
5. **rendre compte des actions menées**

Pour organiser le débat il faut :

1 – Faire circuler l'information:

Supports de communication du Pays (revues, études) + nécessité d'informations récentes sur les projets en cours; être associés aux travaux du Sydel en amont des projets

Lieux/instances de rencontres/discussions

élus-CoDev (participation du CoDev aux commissions thématiques du Sydel)

techniciens-CoDev (lieux et instants de rencontre à créer)

CoDev-citoyens: site du Pays avec page dédiée au CoDev; participation à des manifestations, autres lieux/moments de rencontre à créer, susciter?

Pour faire participer la société civile il faut :

2- Aider à la compréhension :

Donner une approche plus lisible des projets afin de rechercher l'attention et l'écoute des citoyens

3- Mobiliser les compétences :

expertise d'usage, expérience citoyenne

Expression de différentes familles d'acteurs (secteurs de l'entreprise, artisanat, social, culturel, associatif, scientifique,...)

intérêt de la mise en liens d'acteurs rarement amenés à se rencontrer

Besoin d'outils de mobilisation

Pour faire participer la société civile il faut :

4- organiser le débat public:

besoin en ingénierie, de méthodes et d'outils d'animation, de concertation

5- Rendre compte des actions du CoDev aux élus (« *Le conseil de développement établit un rapport d'activité qui est présenté en comité syndical* »)

Le Conseil de Développement =

Ce peut être aussi un lieu de :

- propositions d'actions
- construction de nouveaux projets
- auto-saisine sur des projets ou des questions d'intérêt territorial

Pour l'intérêt commun

Dans un esprit de coopération et d'enrichissement mutuel

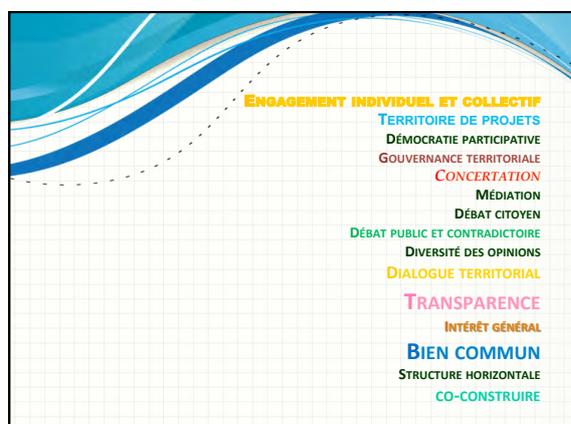
Dans la transparence

Le CoDev une chance à saisir:

- **Pour les citoyens** : pour mieux connaître les projets portés par le Pays, pour se former
- **Pour les élus et techniciens**: pour valoriser les compétences des acteurs locaux, pour réguler des conflits d'usage, pour enrichir leur connaissance du terrain
- **Pour tous** : pour faciliter le lien social, pour co-construire le vivre ensemble, pour faire vivre la démocratie!

Un CoDev....pour
demain!

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION!**



6. Modalités d'intervention du CoDev, par Geneviève Satger, membre du CoDev :

Bonjour, je suis Geneviève Satger, j'habite Péret un joli village du Clermontois.

Je dois aborder la présentation des modes d'intervention du CoDev c'est à dire essayer de vous expliquer comment le groupe qui a travaillé à ce qu'on appelle la « refondation du CoDev » a imaginé l'organisation du fonctionnement de cette instance de démocratie participative auprès de toutes les composantes du Pays Cœur d'Hérault :

- les conseillers élus qui agissent sur le développement du territoire auprès du Sydel, pour ce qui concerne le Pays, mais aussi de leur Communauté de Communes et de leur Commune. Du choix de leurs actions va se dessiner, va prendre forme un cadre de vie pour nous les êtres humains, mais pas seulement, sont également concernés les animaux sauvages, nos paysages, les végétaux...
- les techniciens du Sydel, ils ont une connaissance profonde du territoire, ils sont la cheville ouvrière de la cohérence des projets s'inscrivant dans le cadre de la charte « Pays Rêvé à l'horizon de 2025 », et plaque tournante des financements octroyés par l'Europe, la Région, le Département. Leurs conseils sont incontournables.
- la société civile c'est-à-dire nous, les citoyens, habitants du territoire. Nous sommes les mieux placés pour donner un avis sur l'évolution de notre cadre de vie, au travers des besoins que nous manifestons, des réflexions que nous suscitons, de notre connaissance du terrain, des observations que nous relevons....

Dans la rédaction du texte fondateur du CoDev, nous avons écrit à propos du Fonctionnement : « *Le CD (nous n'avions pas encore choisi CoDev) pourra créer autant de commissions que nécessaire, s'articulant avec les commissions de travail du Pôle (pour l'instant toujours le Sydel) »*.... puis plus loin « *Ils s'appuient sur les objectifs (défis) définis et arrêtés dans la charte du Pôle* » : nous avons donc créé des commissions, il y a en 4 pour l'instant et je vous les présenterai plus loin. Je peux déjà dévoiler qu'elles ont un ancrage dans les commissions thématiques qui fonctionnent au Sydel, elles-mêmes s'articulant avec la Charte du Pays et ses 6 défis.

Nous étions aussi conscients qu'un territoire s'envisage dans sa globalité un peu comme un tricot quand il est fini, il forme un tout. Mais avant il faut tricoter maille par maille, rang par rang, toutes les parties, séparément (les devants droit et gauche, le derrière, les manches) après, on peut passer à l'assemblage. Mais tous les éléments sont liés, c'est, si je puis me permettre la « transversalité » de l'ouvrage. Si vous tirez sur la laine d'une maille, ou si vous en rajoutez, cela fragilise l'ouvrage, il sera de guingois, il n'y aura plus d'harmonie.... Ainsi de la même façon les projets de territoire se pensent et se construisent très localement un après l'autre en fonction de leur objet et ils forment le maillage du développement d'un bassin de vie, ici le Pays de nos 3 communautés de communes.... et comme pour nous, les humains, un gilet à trois manches ne nous serait pas utile, il est nécessaire de regarder à côté, chez son ou ses voisins pour voir comment s'articule la cohésion de tous les projets. Se poser la question de l'interdépendance des décisions et de leurs conséquences. Par exemple, l'élaboration du Plan Alimentaire du Pays à quelque chose à voir, non seulement avec le défi touchant à la Santé, mais aussi avec d'autres défis : celui de l'agriculture, de la jeunesse, de l'économie et de l'emploi....

Autre exemple : celui de la Charte forestière également en cours d'élaboration. Ici se pose la question –entre autre, bien sûr- de l'échelle du périmètre du territoire, car le Pays semble bien petit par rapport aux enjeux environnementaux et économiques. La cohésion se trouve au delà de nos limites.

Ainsi, c'est, convaincus de ces nécessités et afin de produire des contributions que l'on souhaite les plus pertinentes possibles que nous avons pensé le fonctionnement du CoDev :

- les 4 commissions actuellement existantes : elles regroupent les divers axes de la Charte du Pays qui elle se décline dans les différentes commissions thématiques du Sydel :

Présentation du tableau sans rentrer dans les détails pour montrer l'imbrication de tous les éléments (diapo PP)

| Commissions du CoDev | Commissions thématiques du Sydel | Les Défis et leurs objectifs de la Charte du Pays |
|--|---|---|
| <p>A – Une terre d'accueil et de rencontre (patrimoine, culture, tourisme, qualité des paysages....)</p> | <p>Tourisme – Pt Claude Carceller</p> <hr/> <p>Culture et Patrimoine – Pt Denis Mallet</p> | <p>Défi n° 1 : Une terre d'accueil et de rencontres</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Objectif 1-1</u> : Faire de la connaissance et de la valorisation de notre patrimoine matériel et immatériel, le socle de notre projet. - <u>Objectif 1-2</u> : Favoriser la mise en réseau et la formation des acteurs du territoire - <u>Objectif 1-3</u> : Renforcer le positionnement touristique du Cœur d'Hérault, destination durable et d'excellence - <u>Objectif 1-4</u> : Penser le Cœur d'Hérault comme un territoire culturel ; |
| <p>B – Agriculture-Exigence environnementale (polyculture paysanne, foncier, circuits courts alimentaires, viticulture, ressources en eaux, plan climat-énergies-territoires)</p> | <p>Agriculture – Pt Jean-Noël Malan</p> <hr/> <p>Aménagement durable de l'espace – Pt Nicole Morère</p> | <p>Défi n° 4 : l'Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Objectif 4-1</u> : Inscrire l'agriculture dans un projet de territoire global - <u>Objectif 4-2</u> : L'agriculture, clé de voûte de l'attractivité paysagère du Cœur d'Hérault - <u>Objectif 4-3</u> : Définir et mettre en œuvre une stratégie pour la diversification agricole et augmenter la valeur ajoutée économique - <u>Objectif 4-4</u> : Prendre en compte l'environnement, résolument <p>Défi n° 5 : l'exigence environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Objectif 5-1</u> : Œuvrer pour un développement durable - <u>Objectif 5-2</u> : Inscrire le Paysage au cœur de nos choix d'aménagement et de développement - <u>Objectif 5-3</u> : S'engager dans une démarche « Territoire en transition » - <u>Objectif 5-4</u> : Soutenir une croissance verte et solidaire. |
| <p>C – Les jeunes comme priorité, le lien intergénérationnel à développer (santé, développement sociale et formation)</p> | <p>Santé – Pt Guy Lassalvy</p> | <p>Défi n° 2 : Les jeunes comme priorité et le lien intergénérationnel à développer</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Objectif 2-1</u> : Engager une politique « Jeunesse » à l'échelle du territoire. - <u>Objectif 2-2</u> : Replacer les jeunes au centre des dispositifs - <u>Objectif 2-3</u> : Encourager les liens sociaux et intergénérationnels - <u>Objectif 2-4</u> : Faire de l'accès aux soins et aux services pour tous une réalité |

| | | |
|---|---|---|
| <p>D – L’urbanisation, le logement et la mobilité (qualité de vie, accessibilité...)</p> | <p>Aménagement durable de l’espace – Pt Nicole Morère</p> | <p>Défi n° 6 : Urbanisation, logement, mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Objectif 6-1</u> : Construire et habiter autrement - <u>Objectif 6-2</u> : Renforcer la structure du territoire avec des pôles urbains attractifs et complémentaires - <u>Objectif 6-3</u> : Favoriser l’accès au logement et à des parcours résidentiels complets - <u>Objectif 6-4</u> : Structurer une mobilité interne au territoire au service des citoyens. |
| <p>Concerne toutes les commissions</p> | <p>Economie et emploi – Pt Frédéric Roig</p> | <p>Défi n° 3 : L’économie et l’emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Objectif 3-1</u> : Affirmer le Cœur d’Hérault comme une « destination économique » - <u>Objectif 3-2</u> : Assurer des conditions d’accueil attractives pour les entreprises - <u>Objectif 3-3</u> : Proposer une offre de service et d’accompagnement complète aux entreprises, petites et grandes - <u>Objectif 3-4</u> : Faire émerger et développer des filières spécifiques au Cœur d’Hérault pour relocaliser l’emploi au Pays |

- la participation systématique des représentants du CoDev aux Commissions thématiques du Sydel : nous avons aussi été invités à participer à la Commission Agriculture du Pays qui avait pour objet la gestion forestière. Cela concrétise notre demande de systématiser la présence du CoDev dans les commissions thématiques du Sydel. Nous voulons en effet être associés aux travaux.

- les groupes de travail en fonction des besoins : nous en avons fait l’expérience en 2015. La voici : la commission du Sydel « Aménagement durable de l’espace » s’est réunie pour l’élaboration du Plan Climat Energie Territorial, présidée par Nicole Morère ; elle est en train d’écrire son programme d’actions pluriannuel 2015-2018.

Un groupe d’abord constitué par des membres de la Commission Agriculture-Exigence Environnementale s’est constitué, très vite il s’est élargi pour accueillir des membres du CoDev appartenant à d’autres commissions, intéressés par le sujet. En amont de la première réunion, nous avons reçu le dossier « Programme d’actions pluriannuel 2015-2018 » que nous avons repris sous forme de grille en faisant nos propres observations et propositions touchant au domaine de l’agriculture, des transports... Nous avons contribué de la même façon à la finalisation du Schéma de Mobilité. Ainsi nous avons expérimenté une pratique qui reste à formaliser avec toutes les équipes du Sydel, celle d’être présents en amont de la finalisation des décisions.

- le comité de coordination des commissions : (voilà notre tricot qui réapparaît) : pour reprendre les termes de notre texte fondateur : « *les travaux des commissions thématiques (du CoDev) sont présentés et débattus dans le cadre d’un comité de coordination des commissions* ». C’est très important de rendre compte, de prendre le temps d’expliquer, de faire un point de « là où on en est », de s’enrichir des réflexions des personnes qui n’ont pas participé aux travaux, de « lever la tête du guidon », de corriger, parfaire, mais aussi argumenter et tenir bon sur certaines positions...

De façon informelle au cours de l’année 2015 deux réunions se sont tenues sur la présentation des travaux des commissions. Elles ont permis de nous orienter vers ce que nous sommes en train de faire en ce moment : l’élargissement du CoDev, l’évaluation de son organisation.

- l’assemblée plénière : c’est l’instance de rencontre de tous les adhérents du CoDev. Le levier politique pour la lisibilité de nos actions. Un vivier d’expériences à faire émerger. Les avis du CoDev, construits au sein des commissions et groupes de travail, puis adoptés en séance plénière, se font sous la forme de contributions écrites.

- le rapport d'activité : celui-ci est prévu par la loi, il est présenté, non seulement à tous les adhérents du CoDev lors de l'assemblée plénière pour validation, mais aussi au comité du Sydel.

- le bureau : pour finir, la gestion opérationnelle est confiée à un bureau qui fonctionne sous une forme collégiale assurée par une coprésidence de ses membres qui se répartissent les différentes fonctions opérationnelles. Après la pause et l'atelier proposé par Sylvain, nous procéderons à l'élection de ce bureau.

Depuis que je participe au CoDev et notamment aux travaux de sa « refondation » j'ai relevé certains points que je voudrai vous faire partager :

- l'accueil favorable des conseillers élus que nous avons rencontré :
 - . dans un courrier de M. Villaret j'ai relevé : « *attachement des élus du Pays au rôle et à la place du CoDev dans notre projet de territoire et aux côtés des instances de décisions du Sydel* » ou encore et plus important « le CoDev est une instance de concertation ». (La concertation c'est l'action, le fait de se concerter, en particulier dans le domaine politique et social ; Se concerter c'est s'entendre pour agir ensemble.)
 - . il ressort de notre rencontre avec le bureau des conseillers élus du Clermontais une attente à notre demande d'être associés aux travaux d'élaboration des projets ; ils nous envisagent comme pouvant être des partenaires permettant de faire le lien avec les 2 autres communautés de communes.
- les sollicitations du Pays :
 - . nos interventions et contributions sont attendues sur le SCOT, la politique « Jeunesse » clés en main ! La Charte forestière, le Plan Climat, Mobilité....
 - . rejoindre l'Assemblée Nationale des Pays et des Pôles pour mieux connaître les évolutions en cours dans les autres territoires...
- quelques spécificités dans nos apports :
 - . savoir faire des passerelles avec des études et projets départementaux ou autres existants, grâce à la diversité des membres ;
 - . aller à la rencontre du public
 - . avoir une fonction éthique en matière de politique publique

Conclusion :

Ce que n'est pas le CoDev :

- ce n'est pas un levier, un tremplin aux demandes de subventions ;
- ce n'est pas un lieu de doléances, les membres des commissions travaillent en concertation avec toutes les parties pour l'Intérêt Général du Pays. C'est une force de propositions.

Chaque acteur a à son niveau une responsabilité dans la réussite et l'efficacité du CoDev :

- les instances du Sydel en donnant les moyens de son fonctionnement et en permettant une libre expression de son organisation
- les conseillers élus en prenant réellement en compte les contributions du CoDev afin de soutenir l'intérêt des représentants bénévoles de la société civile.
- les membres qui le composent en confirmant leur engagement par une implication effective dans leur participation

7. Résumé des échanges avec la salle :

Alix : Quel positionnement de la nouvelle Région ?

Thierry : La Région semble vouloir contractualiser avec des territoires organisés : Métropoles, Départements, Communautés d'Agglomération et... PETR ! Des premiers contacts ont été pris mais il est encore trop tôt pour connaître la politique que souhaitera mettre en œuvre la Région. Il faut sans doute attendre 2017.

Tatiana : Comment faire des liens avec les autres groupes et associations locales ?

Arnaud/Sophie : c'est un aussi un challenge à relever. Il faut trouver des outils et des modes de fonctionnement pour mettre en œuvre réellement ces complémentarités.

Sabine : remercie les personnes qui se sont impliquées. Il est nécessaire de s'impliquer, mais comment le faire sans être au Bureau ? Quelle structuration ? Nous pouvons être nous même des liens ...

Geneviève : c'est une fusée à plusieurs étages : plénière/commission/Bureau.

Gérard : je trouve le moment « ré enchanté » ; un réseau des CoDev est en construction au niveau régional, il conviendra d'y participer.

Caroline : les commissions travaillent-elles ensemble ?

Geneviève : effectivement, d'une part lors des plénières, d'autre part dans un comité de coordination des commissions en cours de construction.

Catherine : il existe aussi des outils d'intelligence collective pour que tout le monde s'exprime. Comment s'impliquer sans intégrer les commissions, comment trouver l'articulation avec les réseaux de chacun ?

Le groupe : L'assemblée plénière, les commissions, les groupes de travail, sont riches et prévus dans la charte.

Yvan : ou est la parité ?

8. Atelier : comment construire des démarches participatives ? Animé par Sylvain Pambour

Mise en place de 2 ateliers d'échanges l'un sur les « **outils et méthodes** », l'autre sur les « **freins et conditions de réussite** » ont été animées puis restituées par Renée et Geneviève, Sophie et Alexia.

Restitution :

| | OUTILS |
|----|---|
| 1 | Wiki territorial |
| 2 | Formation outils réseaux qui travaille sur ces différents outils |
| 3 | Speed dating sur les questions ou projets en cours, sur les événements publics, ou jeu de rôle, lucidité de l'action dans la concertation |
| 4 | Analyse AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces) |
| 5 | Débat mouvant |
| 6 | Cartographie avec post-it les actions |
| 7 | Co-formation (séances internes) |
| 8 | Forum ouvert |
| 9 | Budget participatif déclinable en validation des projets (vote citoyen internet) |
| 10 | Jeux des 5 mots |
| 11 | Vulgariser (film, BD,...) |
| 12 | Questionnaires thématiques |
| 13 | Associer le conseil municipal des jeunes |
| 14 | Forum hybride (experts, citoyens) |
| 15 | World café |
| 16 | Sélections priorités : interprétation du territoire. Ecoconception identitaires du territoire. Communications vers tous les citoyens |
| 17 | Sciences de l'interprétation. Schéma directeur d'interprétation imposé aux élus |
| 18 | Développer un site participatif |
| 19 | Brain storming |
| 20 | Annuaire des membres du CoDev avec trombinoscope |
| 21 | Moyens mis à disposition par Sydel |
| 22 | Formation des élus à la participation |
| 23 | Jeux de rôle, théâtre forum |
| 24 | En réunion, intelligence collective. Logiciels d'échange interactif sur les idées facilite la prise de parole |

| | METHODES |
|----|--|
| 1 | Structurer différents niveaux de concertation |
| 2 | Conduites d'analyse communes CoDev-Sydel à l'amont |
| 3 | Consultation par internet et vote |
| 4 | CR des réunions, des décisions et publication auprès des membres du CoDev et Sydel |
| 5 | Prospective |
| 6 | Evaluation |
| 7 | Formation (élus, CoDev) : connaissance intime du territoire et du cœur Hérault et des ressources humaines du même territoire |
| 8 | Formation à cet (?) outil de vraie écoute |
| 9 | Formation action projet (techniciens, élus, CoDev) |
| 10 | Lucidité dans la concertation |
| 11 | Connaissance du territoire formation élus CoDev |
| 12 | Formation information pour les enfants |
| 13 | Faire circuler la parole = permettre qu'il y ait une vraie écoute |
| 14 | Ethique du débat |
| 15 | Prendre le temps |
| 16 | Convivialité échanges |
| 17 | Qui applique qui est en charge de la méthode ? |

| | CONDITIONS DE REUSSITE |
|----|--|
| 1 | Refaire - rétablir la confiance avec les élus |
| 2 | Connaissance des projets beaucoup en amont |
| 3 | Ne pas se tromper d'outils et de méthode |
| 4 | Volonté politique affirmée, affichée, pratiquée |
| 5 | Etre présents dans d'autres instances de discussion |
| 6 | Réunions publiques à l'initiative du Sydel et préparation commune CoDev-Sydel |
| 7 | Faire en sorte que cette entité soit connue du public et des institutions politiques |
| 8 | Trouver son encrage définition claire identité |
| 9 | Efficacité dans le temps |
| 10 | Calendrier avec priorisation |
| 11 | Se donner du temps |
| 12 | Curiosité – écoute -propositions |
| 13 | Rencontrer le public –lisibilité |
| 14 | Utiliser les outils pour rendre publiques toutes les discussions |
| 15 | Méthodes de travail à créer |
| 16 | Innovation dans les méthodes de travail |
| 17 | Méthodes qui réunissent les citoyens |
| 18 | Echanges de bonnes pratiques – profiter des expériences des autres CoDev |
| 19 | Aller chercher des ressources ailleurs |
| 20 | Facilitation/ préparer synthèses en amont |
| 21 | Les règles du jeu doivent être partagées et acceptées par tous (Gouvernance) |
| 22 | Etre représentatif du territoire |
| 23 | Avoir une portée des travaux auprès du Sydel |
| 24 | Coproduction de la décision dans l'espace public |
| 25 | Adhésion-engagement à un objectif commun |

| | FREINS |
|----|---|
| 1 | Moyens financiers, humains |
| 2 | Connaître ses limites (pour le bénévole) |
| 3 | Information publique sur CoDev (ce qu'il fait et ce qu'il est) |
| 4 | Harmonisation des relations entre : - communautés de communes et CoDev - Sydel et CoDev - commissions du Sydel et commissions du CoDev |
| 5 | Commissions Sydel/commissions CoDev |
| 6 | Comment communiquer public/CoDev/Sydel |
| 7 | Equilibre dans représentation géographique |
| 8 | Transparence |
| 9 | Temps qui est un frein |
| 10 | Clientélisme exacerbé |
| 11 | La remise en cause du pouvoir |
| 12 | Ligne de conduite= gouvernance |
| 13 | Risque de fermeture du CoDev |
| 14 | Echanges entre groupes e réflexion |
| 15 | Voyage à Barjac = formation des élu(es) |
| 16 | Partage des enjeux du débat public= travail de vulgarisation |

9. Intervention de monsieur Louis Villaret, Président du SYDEL

Mr Villaret remercie l'ensemble des participants pour leur engagement dans cette instance importante qu'est le Conseil de développement. Cette assemblée générale est un moment important car le CoDev travaille sur son positionnement par rapport aux élus. Le Pays a d'ailleurs un poids de plus en plus important dans la Région et il est bon que les citoyens soient présents pour peser sur l'avenir du territoire. Il rappelle l'histoire du Pays et la genèse du CoDev au moment de sa création. Il insiste sur ce rôle en le comparant à un « Conseil des sages », qu'il convient de ne pas faire d'opposition systématique même si on peut ne pas être d'accord sur tout et tout le temps. Il est bon d'avoir un éclairage particulier et différent des élus qui doivent s'enrichir de ces débats.

Il propose de mettre en œuvre tous les outils nécessaires à un bon fonctionnement. EN ce sens, Mr Villaret fait référence au CESE (Conseil Économique Social et Environnemental). L' élu doit pouvoir compter sur un apport en « expertise » citoyenne locale. Il insiste sur la nécessaire concertation, à la création de passerelles entre les instances. Il n'est pas toujours facile de travailler ensemble, mais il faut que tous les intérêts s'affrontent et qu'en naisse un débat. Il réaffirme le souhait des élus de « jouer le jeu ».

Enfin il remercie la présidente, Mme Ligonnière, qui a été présente et active durant toutes ces années.

Suite à une question, il proposera que le CoDev du Pays serve aux 2 communautés de communes comme CoDev dont doivent se doter les communautés de communes de plus de 20 000 habitants par rapport à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Le Pays est une sacrée aventure, le réflexe actuel des territoires est de se rétracter sur son propre territoire, or, il faut au contraire, avoir une vision plus large et d'avenir.

Sylvain : le travail est en cours mais il faut bâtir une cohabitation réussie entre les élus et la société civile.

Louis Villaret : évoque le projet de territoire de la CCVH, avoir un comité d'usagers... pour démultiplier les instances de concertation.

Bernard Fabreguettes : Remercie tout le monde durant cette période de « refondation ». Il signale que le Président Villaret n'a jamais donné de consignes et a laissé « carte blanche » durant cette période.

10. Election du bureau.

Le texte de refondation spécifie que le bureau est au moins composé de 5 membres et devra assurer une répartition géographique sur les 3 Communautés de Communes.

Sont candidats au Bureau :
Arnaud, Alexia, Sophie (C.C. Vallée d'Hérault)
Valérie, Alix et Gérard (C.C. Clermontais)
Annick (C.C. Lodévois-Larzac)

7 personnes s'étant positionnées, il est proposé un vote pour accepter ou non 7 futurs membres.
Vote réalisé par les 5 membres actuels du comité technique qui confirme le maintien à 5 membres pour le Bureau.

adhérents présents : 28

adhérents ayant donné procuration : 5

(Murray Nelson et Campredon Pouvoir à Annick / Jean-Claude Richard à Josiane Ligonnière / Brigitte Fabre et Lucien Fabre à Claude Blaho Ponce)

Le vote est réalisé à bulletin secret.

Pour être élu au Bureau, les candidats doivent obtenir au moins 17 voix minimum.

Résultats :

Arnaud, 27 voix / Alexia, 29 voix / Sophie, 25 voix / Valérie, 14 voix / Alix, 15 voix / Gérard, 26 voix / Annick, 29 voix

Sont élus : Annick, Alexia, Arnaud, Gérard et Sophie.

11. Remerciements

- Aux membres du comité technique, « les fondateurs »
- A l'animateur de cette matinée, Sylvain Pambour
- Bernard Fabreguettes remercie tout particulièrement et salue le travail de la Présidente sortante, Josiane Ligonnière qui a assumé durant plusieurs années la Présidence de ce conseil de développement.

Clôture de l'Assemblée Générale du Conseil de Développement par un buffet

